

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2013**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi vingt cinq octobre deux mille treize à vingt heures trente, sous sa présidence.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Eric LE FALHER, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Pascal GEOFFRE.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Laurent FAURE-BRAC à E. LE FALHER

Delphine DEMAZIERE à J. FEYTE

**ABSENT :** Sylvaine DROT

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Eric LE FALHER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter deux délibérations :

- Signature d'un contrat à durée déterminée pour l'école.

- Signature d'une convention pour l'implantation d'une borne de recyclage textile.

**APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le compte rendu du Conseil municipal du 06 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui explique que les propositions qui suivent sont liées :

- à des obligations nouvelles de dépenses liées à la loi de finances 2013 notamment les cotisations sociales sur les indemnités des élus,

- à des modifications et/ou création de nouveaux articles budgétaires demandés par la nomenclature M14,

- à des dépenses complémentaires liées à de nouveaux contrats de prestations de services,

- en investissement, à des dépenses plus importantes sur un article et moins importantes sur un autre en matière de voirie.

En dépenses de fonctionnement, il a été nécessaire d'apporter 80 761,64 € de crédits supplémentaires ; parallèlement, certains articles se révélant trop dotés ont permis d'abonder les articles en dépenses de fonctionnement et équilibrer ainsi les deux sections.

En dépenses d'investissement, il a été nécessaire de créditer 35 000 € à l'article 2152 et retirer le même montant à l'article 2151.

Les deux sections restent également équilibrées :

✓ Total des dépenses 115 761,64 €

✓ Total des crédits 115 761,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver cette décision modificative n°2.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE GAZ AVEC EDF**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui rappelle la délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2010 concernant la fourniture de gaz naturel sur le bâtiment communal, 69 rue Joseph Cornudet, pour une durée de 3 ans et la proposition de EDF Collectivités de reconduire le contrat jusqu'au 31 octobre 2016.

Monsieur BEALU présente les tarifs suivants à ce jour, précisant que, de toute façon, le prix sera celui en vigueur au jour de la signature du contrat entre EDF et la commune :

Sous-périmètre	Produit	Prix	Unité de prix
T2	Abonnement gaz naturel	12,680	€/mois
	Gaz naturel	5,613	c€/kWh
	Interlocuteur privilégié		Aucune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature du contrat et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

### **TRAVAUX ECOLE : RESULTAT DE LA NEGOCIATION APRES L'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 08 mars 2013, 12 avril 2013 et 16 mai 2013 ainsi que l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 25 986,00 € afin de permettre la réalisation de travaux à l'école.

Ces travaux consistent en l'agrandissement du hall d'entrée, la création d'un auvent et le remplacement des menuiseries extérieures à l'école maternelle.

Compte tenu de l'analyse de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 juillet 2013 pour l'ouverture des plis : l'offre de service de l'entreprise DS Bâtiment 69 boulevard Roger Salengro 95190 GOUSSAINVILLE a été retenue pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5, pour un montant total H.T. de 71 359,28 € / T.T.C. de 85 345,70 €, pour les prestations, ci-dessous désignées,

- ✓ Lot 1 : maçonnerie, terrassement = 8 367,17 €
- ✓ Lot 2 : charpente, faux plafonds = 7 376,00 €
- ✓ Lot 3 : couverture = 5 479,76 €
- ✓ Lot 4 : électricité = 962,30 €
- ✓ Lot 5 : métallerie = 49 174,05 €

TOTAL H.T. = 71 359,28 € soit T.T.C. 85 345,70 €

Après avoir entendu l'exposé de Jean BEALU, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise DS Bâtiment tel que présenté, autorise le Maire ou son représentant à signer l'ordre de services et tous documents s'y rapportant et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2013 de la commune.

### **INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au receveur du Trésor Public et propose l'état liquidatif de décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2013 présenté par Monsieur COUAILLIER Philippe d'un montant net de 301,45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'état liquidatif de l'exercice 2013 et se prononce favorablement sur le versement de l'indemnité de 301,45 € à Monsieur COUAILLIER Philippe, Trésorier de Cergy collectivités.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS AVEC LA SOCIETE F.N.D.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le devis de la société F.N.D, 10 allée du Prévent à TEMPLEMARS (59175), en date du 25/09/2013, pour un contrat de maintenance d'un an, pour les 3 défibrillateurs situés au foyer communal, à la salle de sport et au stade de football, d'un montant total H.T. de 150,00 € qui comprend :

- le contrôle du défibrillateur et ses accessoires,
- la vérification et l'échange des consommables périmés ou utilisés,
- le nettoyage du défibrillateur,
- la mise à jour du défibrillateur,
- la remise d'un rapport d'intervention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis tel que proposé, ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

### **REGLEMENT CANTINE - GARDERIE - ETUDE - TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 16 mai et 28 juin 2013 et donne la parole à Pascal GEOFFRE qui propose un règlement unique, qui sera distribué à tous les parents, pour la cantine, la garderie, l'étude, le temps d'activité périscolaire et le centre d'accueil et de loisirs d'Eragny-sur-Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement tel que proposé.

### **PRESTATIONS PAYEES AU PERSONNEL ENSEIGNANT INTERVENANT POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 septembre 2013 concernant l'intervention du personnel enseignant affecté à l'école pour diriger un ou plusieurs TAP et propose d'en modifier le tarif.

Le Maire propose de le fixer à 30 €. La délibération du 06/09/2013 est ainsi abrogée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tarif de 30 € de l'heure de TAP pour les enseignants.

### **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE 61 RUE D'ERAGNY**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'une convention d'occupation précaire, avec Monsieur BARBEITOS Clément, pour le bien à usage d'habitation situé 61 rue d'Eragny, étant entendu que ce bien doit être occupé afin qu'il ne soit pas détérioré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate le Maire pour signer la convention d'occupation précaire correspondant au bien sus-visé, avec Monsieur BARBEITOS Clément, pour une période d'un an du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour un loyer mensuel de 380 €.

### **LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2013 et donne la parole à Jean BEALU qui fait part de la nécessité de lancer une consultation d'entreprises pour l'entretien des locaux scolaires, le contrat signé avec la société de nettoyage MARIETTA prenant fin le 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprise pour l'entretien des locaux scolaires et signer tous documents s'y rapportant.

### **SUPPRESSION D'EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE / CREATION D'EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire informe que Madame BONNET-BARDYN Marie-Christine, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, figure sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial établie au titre de la promotion interne, avec effet au 30 juin 2013.

Monsieur le Maire propose d'une part, la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, d'autre part, de permettre la nomination de l'agent considéré en créant un emploi d'attaché territorial, à temps complet et ce, à compter du 25 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- la modification du tableau des emplois tel que proposé à compter du 25 octobre 2013,
- autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination stagiaire de Madame BONNET-BARDYN Marie-Christine.

### **SIGNATURE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ en congé de Mme THABETHE Sébenzilé et par conséquent, de la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet pour le mois de décembre, pour assurer les missions de présence en cantine et lors des temps d'activité périscolaire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme PIERRE Marie du 02 décembre au 20 décembre 2013 pour assurer ces mêmes missions pour un total de 13 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette candidature et autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

### **CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECYCLAGE TEXTILE**

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui propose la signature d'une convention avec « Le Relais » membre d'Emmaüs France, 15 rue Panhard Levassor à Chanteloup-les-Vignes (78570), pour procéder à l'implantation, à titre gracieux, d'une borne de collecte des textiles à l'emplacement du parking du stade de football, chemin des Dagnaudes.

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an par tacite reconduction des parties à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'implantation d'une borne de collecte des textiles sur le parking du stade de football à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

### **INFORMATION**

#### **Démission de deux conseillers municipaux :**

Messieurs Robert GUENOT avec prise d'effet au 30 septembre 2013 et Gilles LE CAM avec prise d'effet au 21 octobre 2013.

#### **Rapports d'activité des Syndicats SEY/SIERTECC/SMEGDVO**

#### **Rapports d'activité : CACP / CYO / CPA / SIARP / CYEL / CGEC / PSR**

Mis à la disposition des membres du Conseil et du public à l'accueil de la mairie.

#### **Arrivée de la fibre optique**

Raccordement au réseau fin 2014 sur la commune.

La séance du Conseil municipal est suspendue à 21h40.

Reprise de la séance à 21h45.

#### **Jacques FEYTE**

Fait part :

- de la décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise sur le dossier « Mme Maryse BOILEAU contre la commune de Neuville-sur-Oise » pour l'annulation de la délibération du 6 avril 2012 portant approbation du projet d'aménagement de la place du Pont,
- du prochain Conseil municipal le 04 décembre 2013 à 20h30.

- du concert exceptionnel en l'église St Joseph de Neuville, samedi 26 octobre 2013, du groupe vocal et instrumental ALMA ABBATIALE,
- le 11 novembre du dépôt de gerbes aux monuments aux morts et au cimetière,
- le 06 et 07 décembre 2013, Téléthon,
- le 07 décembre 2013 marché de Noël,
- le 14 décembre 2013 d'un concert « Jazz au Fil de l'Oise » au foyer communal.

Michelle FOUQUE-DUVAL

Fait part :

- du repas des Séniors le 22 novembre 2013,
- de la distribution du colis de Noël le 19 décembre 2013 pour les neuvillois âgés de 70 ans et plus.

Jean-Jacques ROQUES

- s'étonne qu'aucun élu de Neuville-sur-Oise n'est été invité à la conférence de presse du président de l'agglomération de Cergy-Pontoise concernant l'abandon du projet du Centre National des Patrimoines sur le territoire de la commune.

Magid ALAOUCHICHE

S'interroge sur la construction d'un groupe électrogène dans le parc du château.

La séance est levée à 22 heures.